



Justification sur l'attribution de l'Etiquette environnementale UE I peintures pour parois intérieures

Produit testé : **AAROPLANT ECO 544**
Groupe du produit : **Peintures émulsion naturelles**
Catégorie : **A**
Fabricant / Fournisseur : **Aarolac AG**



Caractéristiques du produit

- Exempte d'aromate Oui Non
- Exempte de conservateurs du film Oui Non
- Liberté d'étiquetage selon la législation suisse en vigueur sur les produits chimiques Oui Non
- A Pauvre en composés organiques volatiles (COV) Oui Non
- Exempte de composés organiques volatils et semi-volatils (COV et COSV) Oui Non
- Pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR Oui Non
- Composée à plus de 95 % de matières premières renouvelables Oui Non
- Classe de résistance au frottement à l'état humide (selon DIN 13300) 1 2 3 4 5 pas r.
- Classe du rapport de contraste (selon DIN 13300) 1 2 3 4 5 pas r.

Résultats des tests

Le produit répond aux exigences d'attribution de l'Etiquette environnementale I (peintures pour parois intérieures). Vous trouverez des plus amples informations sur l'Etiquette environnementale sur le site www.stiftungfarbe.org.

Le certificat est valable uniquement si le produit testé est répertorié sur le site www.stiftungfarbe.org et si le fabricant/fournisseur participe au programme de l'Etiquette environnementale de la Fondation Suisse Couleur. Il est interdit au titulaire du certificat de le transmettre à des tiers. Attention: tout abus entraînera des poursuites pénales. Le certificat perd sa validité si les composants du produit testé font l'objet de modifications et des nouveaux tests doivent alors être réalisés.

Winterthur, 09.11.2020

Signature Fondation Suisse Couleur

Signature Secrétariat technique